

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlakta
M. GUILLEMET Éric
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M. PERRUDIN Gildas
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique
M^{me} MONTESINOS Esther
M^{me} CHARLÈS Mathilde
M^{me} BRENDEL Charlotte
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. PHILOUX Pascal
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} ROBIN Amélie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. DESMOULIN Gil
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 22/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. ANDRÉ Sylvain a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. LE MARCHAND Julien.

Était absent :

M. DESMOULIN Gil jusqu'à 20h41.

Secrétaire de séance :

M. Bertrand BOUFFORT



02/10 – 27 avril 2026

SYRENOR - Désignation dans les commissions syndicales

Le Maire,

- rappelle au conseil municipal que le Syndicat de Recherche et d'Études du Nord-Ouest de Rennes, comprend les communes de Clayes, la Chapelle-des-Fougeretz, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay-de-Bretagne, Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet.
- explique que le comité syndical du SYRENOR a décidé de créer des commissions en lien avec ses compétences. La commune de Pacé est concernée par 4 commissions distinctes pour lesquelles elle doit désigner : 1 délégué syndical, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Par ailleurs, le maire rappelle que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

- propose au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

VOTE : Unanimité

En conséquence, Le Maire,

- propose les candidatures suivantes :

COMMISSIONS	Candidats de la liste « Pacé ensemble 2026 »	Candidats des listes « Agir ensemble pour Pacé » et « Pacé à gauche »
Commission Finances et Point accueil emploi Obligatoire	Délégué syndical : H. DEPOUEZ Titulaire : V. PAIMPARAY-KANY Suppléante : J. LE GALL	Titulaire : C. CHARRIER Suppléant : A. CHAIZE
Commission des Ressources humaines Obligatoire	Délégué syndical : H. DEPOUEZ Titulaire : J. LE GALL Suppléante : K. BOISNARD	Titulaire : A. JUMAUCOURT Suppléant : A. CHAIZE
Commission Action sociale liée à la compétence	Déléguée syndicale : K. BOISNARD Titulaire : E. MONTESINOS Suppléante : M. CHARLES	Titulaire : A. ROBIN Suppléant : A. JUMAUCOURT
Commission Enseignement culturel liée à la compétence liée à la compétence	Déléguée syndicale : N. LEFEBVRE-BERTIN Titulaire : M. CHARLES Suppléant : C. BROSSERON	Titulaire : AM. QUEMENER Suppléant : C. CHARRIER

- demande s'il y a d'autres candidatures,
- puis procède à main levée.

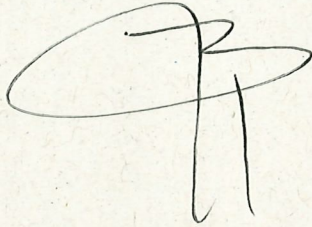
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni : 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Bertrand BOUFFORT.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

